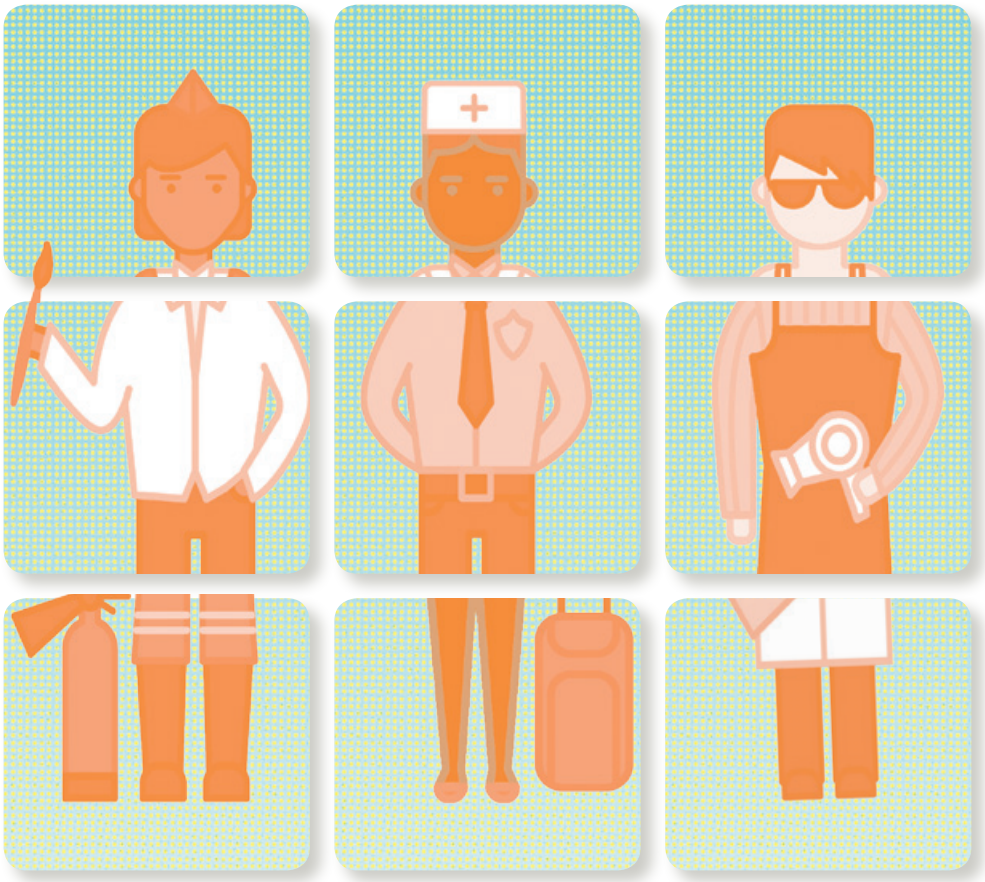

Formation et emploi pour les personnes réfugiées dans le Brandenbourg

Ce qu'il faut savoir!

Guide pour les personnes en procédure d'asile ou titulaire d'un séjour toléré après rejet de la demande d´asile (Duldung)

flüchtlingsrat brandenburg

Ce guide a été traduit en plusieurs langues. Vous trouverez toutes les versions traduites en ligne sur le site du conseil des personnes réfugiées du Brandenbourg à l'adresse suivante:
www.fluechtlingsrat-brandenburg.de

REMERCIEMENTS :
Le guide est basé sur une publication du réseau Land in Sicht! du Schleswig-Holstein et a été révisé et actualisé par le conseil des personnes réfugiées du Brandenbourg. Nous tenons à les remercier de nous avoir fourni la mise en page.

Note: Le contenu de ce guide reflète l'opinion juridique des auteur(e)s.

Crédits photos (couverture): collage propre d'illustrations éditées conçu par macrovector / freepic (www.freepic/macrovector).

Date de parution: Janvier 2021

Préface

De nombreuses personnes réfugiées vivant en Allemagne veulent travailler ou faire un apprentissage. Pour ce faire, il faut tenir compte de plusieurs détails.

Ce guide s'adresse aux personnes réfugiées du Brandebourg en procédure d'asile ainsi qu'aux personnes dont la demande d´asile a été rejetée.

Vous y découvrirez, entre autres, les délais à partir desquels vous êtes autorisé à travailler, ce que vous devez faire pour obtenir un permis de travail ou ce dont vous devez tenir compte, si vous voulez commencer une formation professionnelle.
Vous recevrez également des conseils supplémentaires sur le thème de l'accès au marché du travail.

Le guide sert de première orientation. Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter nos experts du réseau BleibNet proQuali (BpQ), les centres locaux de conseil et assistance aux personnes réfugiées ou un cabinet d'avocat(e)s.[1]

[1] Les personnes à contacter et leurs adresses sont disponibles sur le lien suivant: www.fluechtlingsrat-brandenburg.de/adressen.

Êtes-vous autorisé à travailler pendant la procédure d'asile?

If you are still in the asylum procedure and the Federal Office for Migration and Refugees (BAMF) has not yet decided on your asylum application, or if you have filed a complaint with the administrative court against the rejection of your asylum application, you usually have a special residence permit - a so-called **Aufenthaltsgestattung**.

Avec une Aufenthaltsgestattung vous pouvez travailler si:

1. vous vivez en Allemagne depuis au moins trois (3) mois et n'êtes plus hébergé dans un centre d´enregistrement, d´accueil et de demande d´asile (Erstaufnahmeeinrichtung). Toutefois, le bureau d'enregistrement des étrangers (Ausländerbehörde) peut rejeter votre demande de permis de travail, car il s'agit d'une décision discrétionnaire *ou facultative*
2. vous êtes en Allemagne depuis au moins 9 mois et vous habitez dans un Erstaufnahmeeinrichtung ou en dehors de celui-ci.

Vous devez demander le permis de travail au bureau d'enregistrement des étrangers ou Ausländerbehörde! (voir page 6)

ATTENTION: Interdiction de travail pour les personnes provenant de pays dit „en sécurité"!

Les personnes titulaires d'un permis de séjour provisoire (Aufenthaltsgestattung) qui proviennent de pays dit "en sécurité" (SHKL) et qui ont déposé une demande d'asile à partir du 1er septembre 2015 ne sont généralement pas autorisées à travailler. Elles sont soumises à une **interdiction absolue de travailler (Arbeitsverbot)**.
Cela concerne actuellement les personnes originaires des pays suivants: Pays de l'Union Européenne, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Ghana, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Sénégal et Serbie.
Exception: Les personnes originaires des pays dit "en sécurité" qui ont présenté une demande d'asile avant le 1er septembre 2015 peuvent être autorisées à travailler avec l'accord de l'autorité des étrangers (Ausländerbehörde).

Avez-vous le droit de travailler avec un Duldung?

Si votre demande d'asile a été définitivement rejetée et vous êtes titulaire d'un Duldung, vous n'avez **accès au marché du travail** qu'avec l'accord de l'office d'enregistrement des étrangers ou Ausländerbehörde si:

1. vous résidez en Allemagne depuis au moins 3 mois et vous n'êtes plus hébergé dans un centre d'accueil, d'enregistrement, et de demande d'asile (Erstaufnahmeeinrichtung) ou
2. vous résidez en Allemagne depuis au moins 6 mois et êtes encore hébergé dans un centre d´accueil, d'enregistrement, et de demande d'asile.

Cependant, l'office d'enregistrement des étrangers ou Ausländerbehörde peut imposer une interdiction de travailler pour les personnes titulaires d'un Duldung dans les cas suivants:

- Le Ausländerbehörde est d'avis que vous n'êtes entré en Allemagne que pour bénéficier de prestations sociales;
- Vous venez d'un pays dit „en sécurité" (voir page 4) et vous avez déposé votre demande d'asile avant la date du 1er septembre 2015 et elle a été rejetée;
- Votre demande d'asile a été rejetée avec le motif "manifestement infondée" ou "irrecevable".
- Le Ausländerbehörde est d'avis que vous ne coopérez pas suffisamment et que vous faites vous-même obstacle à votre expulsion. C'est le cas, par exemple, si vous ne faites pas d'efforts suffisants pour présenter les documents relatifs à votre identité au Ausländerbehörde.

REMARQUE: Si vous pensez avoir été interdit de travail à tort, vous pouvez engager une action en justice à ce sujet! (voir page 12)

Vous avez trouvé un emploi? Demandez ensuite un permis de travail!

Lorsque vous n'êtes pas soumis à une interdiction de travailler et que vous avez accès au marché du travail, votre Aufenthaltsgestattung ou Duldung porte probablement la mention "Droit de travail uniquement avec l'autorisation du Ausländerbehörde" ou une formulation similaire.

L'agence fédérale pour l'emploi ou Agentur für Arbeit doit donner son accord général à l'embauche. Dans certains cas, l'accord de l'agence fédérale pour l'emploi n'est pas indispensable, par exemple dans le cas d'une formation professionnelle reconnue par l'État ou après quatre ans de résidence sans interruption sur le territoire allemand. Cependant l'examen des conditions d'emploi par l´agence fédérale de l´emploi reste obligatoire.

Si vous avez une offre d´emploi, vous devez faire une demande du permis de travail auprès du Ausländerbehörde. Pour ce faire, dans la plupart des cas, vous devez faire remplir un formulaire par votre employeur. Dans cette "description de poste", l'employeur doit donner des détails précis sur son activité, les heures à effectuer et les horaires de travail exacts.

REMARQUE: La demande du permis de travail doit être toujours écrite!

Que se passe-t-il avec votre demande du permis de travail?

Le Ausländerbehörde vérifie si vous remplissez toutes les conditions pour obtenir un permis de travail.

Dans la plupart des cas, le Ausländerbehörde demande également à **l'agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit)** de procéder à l'examen des conditions de travail. Il s'agit principalement de vérifier par exemple si votre employeur vous paie selon la convention collective ou le salaire minimum. Ce contrôle ne s'applique pas si vous avez déjà vécu en Allemagne pendant plus de 4 ans sans interruption.

L'examen des conditions de travail par l'agence fédérale pour l'emploi ou Agentur für Arbeit doit être effectué **dans un délai de 14 jours**. La loi n'exige pas de délai pour l'étude de votre demande par le Ausländerbehörde, mais il est conseillé de se renseigner sur le résultat de l'étude de votre demande environ 2 semaines plus tard!

Si vous êtes autorisé à exercer un emploi, cela sera noté par écrit dans votre Aufenthaltsgestattung ou Duldung.

ATTENTION: Suspension permanente du la préférence nationale dans le Brandenbourg!

Jusqu'au 5.08.2016, selon la loi, un **contrôle prioritaire (Vorrangprüfung)** devait être effectué en cas de demande d´un permis de travail pour un emploi dans les 15 premiers mois de votre séjour. Il était ainsi vérifié si d'autres employés nationaux ou étrangers titulaire de titre de séjour de longue durée étaient disponibles pour le même poste, auquel cas ils auraient été prioritaires.
Ce contrôle a été suspendu pour une période de trois ans dans le Brandebourg lors de l'entrée en vigueur de l'ordonnance relative à la loi sur l'intégration du 6 août 2016 et **désormais de manière permanente dans toute l'Allemagne** depuis le 6 août 2019.

Avez-vous le droit de commencer un apprentissage ou formation professionnelle?

Il existe deux types de formation professionnelle en Allemagne : la formation en entreprise (encore appelée formation par alternance) et la formation en école professionnelle.

Pour les **formations en entreprise**, vous devez demander un permis de travail auprès du Ausländerbehörde. Ici s´appliquent les mêmes conditions que pour l'accès à l'emploi précisées aux pages 4 et 5. Toutefois, l'accord de l'agence fédérale pour l'emploi ou Agentur für Arbeit n'est pas indispensable.

Pour une **formation dans une école professionnelle**, vous n'avez pas besoin d'un permis de travail délivré par le Ausländerbehörde. Néanmoins, il est conseillé d'informer le Ausländerbehörde avant de commencer une formation en école professionnelle.

Toutefois, si un **stage** est exigé dans le cadre de cette formation en école professionnelle, vous devrez obtenir un permis de travail auprès du Ausländerbehörde, c'est-à-dire que l'accord du Ausländerbehörde est obligatoire dans ce cas.

Dossier spécial: l'autorisation provisoire d´accès à la formation professionnelle ("Ausbildungsduldung")

Si vous êtes en possession d'un Duldung, vous avez légalement le droit de vous voir accorder une autorisation provisoire d'accès à la **formation professionnelle (Ausbildungsduldung)** si vous remplissez les conditions suivantes:

- Vous êtes en possession d'un Duldung depuis au moins trois (3) mois
- Vous avez commencé une formation pendant la procédure d'asile et vous souhaitez la poursuivre sans délai d'attente après le rejet de votre demande d'asile
- Votre identité a été clarifiée ou vous avez respecté les délais de clarification de votre identité (voir ci-dessous)
- La formation dure au moins 2 ans et est reconnue par l'État
- Il n'y a pas de motif de disqualification (voir page 10)

La demande d'octroi du Ausbildungsduldung doit être présentée par écrit au Ausländerbehörde. Le Ausbildungsduldung est délivrée pour toute la durée de la formation.

Important:

Tant que vous êtes en possession d'un Ausbildungsduldung, vous ne pouvez pas être expulsé de l'Allemagne.

En outre, vous disposez d´un délai de 6 mois après avoir terminé avec succès votre formation pour trouver un emploi dans votre profession apprise. Une fois que vous aurez trouvé un emploi, vous recevrez un permis de séjour régulier.

Quels sont les motifs de refus de l'Ausbildungsduldung?

Le bureau d'enregistrement des étrangers ou Ausländerbehörde peut **rejeter votre demande** dans l'un des cas suivants:

- le Ausländerbehörde a déjà engagé des mesures concrètes pour votre expulsion au moment où vous faites la demande d'autorisation provisoire d'accès à la formation professionnelle
- vous avez été condamné à une amende supérieure à 50 jours de corvée pour des délits de droit commun ou 90 jours pour une infraction pénale relevant du domaine des délits ne pouvant être commis que par des étrangers (Exemple: défaut de visa, violation de la résidence surveillé, etc….)
- vous êtes dans la procédure de Dublin III
- vous soutenez des groupes extrémistes/terroristes
- on ne vous accorde pas de permis de travail pour les raisons citées à la page 5

Si vous devez interrompre votre formation pour quelque raison que ce soit, vous disposez d'un délai maximum de 6 mois pour la recherche d'un nouveau contrat de formation. Cette option n'est valable qu'une seule fois.

NOTE pour les **personnes en procédure d'asile**:
Tant que vous êtes encore en procédure d'asile et que vous vivez en Allemagne depuis 3 mois, vous pouvez être autorisé à suivre une formation. Si votre procédure d'asile est rejetée pendant la formation et que vous recevez un Duldung, vous devez immédiatement demander par écrit à votre Ausländerbehörde l'octroi d'une autorisation provisoire d´accès à la formation professionnelle ou Ausbildungsduldung ! À l'exception du délai d'attente de trois mois, toutes les conditions requises pour l'octroi du Ausbildungsduldung doivent être remplies (voir Dossier spécial : Ausbildungsduldung, page 9).

Pouvez-vous faire un stage?

Pour la plupart des **stages**, vous devez également demander un permis de travail au bureau d'enregistrement des étrangers ou Ausländerbehörde. Les réglementations diffèrent en fonction du type et de la durée du stage et sont très diverses. Il est recommandé de vous rendre dans votre bureau de conseil et d´assistance pour plus d'informations!

REMARQUE: Si vous avez déjà trouvé un lieu de formation et que vous voulez faire un stage de préparation en entreprise ou Einstiegsqualifizierung précédant votre formation, vous pouvez bénéficier d'une autorisation facultative de travail ou Ermessensduldung pour cette période. Tout titulaire de cet Ermessensduldung est protégé contre toute procédure d'expulsion.

Nouveau : L'autorisation provisoire de travailler (Beschäftigungsduldung)

Si vous êtes entré en République fédérale d'Allemagne avant le 2 août 2020 et êtes en possession d'un Duldung depuis au moins douze mois, vous pouvez demander l´autorisation provisoire de travailler ou **Beschäftigungsduldung** et avoir des perspectives à long terme de rester en Allemagne grâce à un emploi. Ceci n´est possible que si vous remplissez les conditions suivantes:

- votre identité a été clarifiée ou vous avez respecté les délais de clarification de votre identité (voir page 12)
- vous avez travaillé pendant au moins 18 mois à raison de 35 heures par semaine ou de 20 heures par semaine si vous êtes célibataire avec enfant(s) à votre charge
- vos moyens de subsistance ont été assurés pendant les derniers 12 mois sans les aides sociales et le resteront avec le contrat de travail justifiant votre demande du Beschäftigungsduldung;
- votre connaissance de la langue allemande est équivalente au niveau A2
- vous n'avez aucun lien avec des organisations terroristes

Le Beschäftigungsduldung est accordée pour une période de 30 mois.

Délais pour clarifier votre identité

Depuis l'année 2019 la loi prévoit les délais pour clarifier votre identité lorsque vous faites une demande d´autorisation provisoire pour la formation professionnelle (Ausbildungsduldung) ou une demande provisoire d'accès à l'emploi (Beschäftigungsduldung).

Pour la demande du Ausbildungsduldung il s'agit des délais suivants:

a) si vous étiez entré sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne avant le 1er janvier 2017, votre identité devrait être clarifiée au moment du dépot de la demande du Ausbildungsduldung
b) si vous étiez entré sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2020, votre identité devrait être clarifiée au moment du dépot de la demande du Ausbildungsduldung ou au plus tard le 30 juin 2020
c) si vous êtes entré sur le territoire allemand à partir du 1er janvier 2020 votre identité doit être clarifié dans les six premiers mois de votre arrivée

Pour la demande du Beschäftigungsduldung il s´agit des délais suivants:

a) si vous étiez entré sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne avant le 1er janvier 2017 et que vous pouviez prouver être sous contrat de travail depuis au moins 18 mois au 1er janvier 2020, votre identité devait être clarifiée lors de la demande d'autorisation provisoire de travailler ou Beschäftigungsduldung
b) si vous étiez entré sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne à partir du 1er janvier 2017, votre identité devait être clarifiée au plus tard le 30 juin 2020

RAPPEL: Selon la loi sur l'accès des étrangers à l'emploi, toute personne entrée en térritoire allemand à partir du 2 août 2020 ne peut faire une demande ou bénéficier du Beschäftigungsduldung

REMARQUE: Ausssi longtemps que vous pouvez apporter des preuves certifiant que vous avez entrepris des démarches pour clarifier votre identité et que le succés de ces démarches ne dépend pas de vous, ou que vos démarches ne pourraient aboutir qu'au delà des délais cités plus haut, ces délais sont considérés comme avoir été respectés.

Que faire si le bureau d'enregistrement des étrangers rejette votre demande?

Si le bureau d´enregistrement des étrangers ou Ausländerbehörde refuse de délivrer un permis de travail ou un permis provisoire d´accès à la formation, vous devez recevoir une décision écrite indiquant les raisons de ce refus. Vous avez la possibilité de contester cette décision en faisant un **recours** auprès du tribunal administratif. Il est essentiel que vous respectiez les délais indiqués à la fin de chaque notification.

Si vous êtes menacé de perdre votre emploi ou votre place de formation parce que le Ausländerbehörde ne répond pas à votre demande pendant une très longue période, vous pouvez également engager une **procédure d´urgence (Eilverfahren)** devant le tribunal administratif compétent.

Les offres d'accompagnement supplémentaires de l'agence fédérale du travail

Si vous êtes en possession d'un Aufenthaltsgestattung ou d'un Duldung, vous pouvez vous inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès de l'agence fédérale pour l´emploi et recevoir une aide de cette institution. L'agence fédérale pour l'emploi vous conseillera gratuitement et vous aidera à trouver un emploi. Les agences fédérales pour l'emploi peuvent également vous préparer à la formation par diverses mésures ou vous soutenir pendant la formation. Vous pouvez, par exemple, recevoir une aide financière mensuelle pour assurer votre subsistance pendant la formation ou demander à bénéficier de cours supplémentaires pour la partie théorique de votre formation. L'inscription à l'agence fédérale pour l'emploi est également souvent une condition pour être autorisé à participer à un cours d'intégration.

La possibilité de bénéficier de ces mésures dépend de votre statut ou titre de séjour, de votre âge, de la durée de votre séjour et de votre pays d'origine.

Pour des informations plus détaillées, veuillez contacter l'un de nos centres de conseil et d'assistances aux personnes réfugiées.

Le réseau BleibNet proQuali (BpQ)

Le réseau BleibNet proQuali (BpQ) compte sept partenaires sous la tutelle des organisations suivantes:

- **BBAG e.V.**
- **Caritasverband der Diözese Görlitz e.V.**
- **Caritasverband für das Erzbistum Berlin e.V.**
- **IHK-Projektgesellschaft mbH Ostbrandenburg**
- **Förderverein des Brandenburgischen Flüchtlingsrats e.V.**
- **Frauenclub Viet Hong e.V.**

Nos **offres de conseil** s'adressent aux demandeurs d'asile, aux personnes bénéficiant d´un statut de réfugié(e) tout comme celles titulaire d'un statut de séjour toléré (Duldung) qui ont au minimum un accès non-prioritaire au marché du travail.

Nous **accompagnons votre intégration professionnelle sur le marché du travail allemand** et vous aidons, par exemple, à trouver un cours de langue adapté à vos attentes ou à faire valider vos diplômes de fin d'études. Nous vous assistons aussi dans la recherche d'un emploi ou d'un poste de formation.

Votre participation au projet est volontaire et **gratuite**.

Vous pouvez retrouver les contats et les horaires d´ouverture de nos bureaux sous le lien suivant:
www.bbag-ev.de/arbeitsmarktintegration/bleibnet.

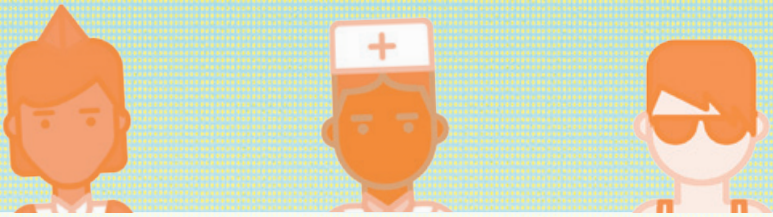

Edition

V.i.S.d.P.
Förderverein des Brandenburgischen Flüchtlingsrats e.V.
Rudolf-Breitscheid-Straße 164
14482 Potsdam
Phone: 0331 / 71 64 99
E-Mail: bleibnet@fluechtlingsrat-brandenburg.de

Date de parution
Janvier 2021

Ce manuel d'information n'est disponible que sous support digital et peut être accessible en plusieurs langues sous le lien suivant:
www.fluechtlingsrat-brandenburg.de

Ce guide a pour but de vous offrir des informations primaires et ne peut être utilisé qu' à titre d'orientation. Pour plus d´information, veuillez prendre contact avec nos experts du réseau Bleibnet proQuali (BpQ)

Projektverbund BleibNet proQuali (BpQ)
dans le Brandenbourg

Coordination du réseau
BBAG e.V.
Schulstraße 8b
14482 Potsdam
Phone: 0331 / 74 00 09 76
E-Mail: kadur@bbag-ev.de
Web: www.quali-bleibt.de

Förderverein des
Brandenburgischen Flüchtlingsrats e.V.

Rudolf-Breitscheid-Straße 164
14482 Potsdam
Phone: 0331 / 71 64 99
E-Mail: bleibnet@fluechtlingsrat-brandenburg.de
Web: www.fluechtlingsrat-brandenburg.de

Le réseau "BleibNet proQuali" dans le Brandenbourg est financé par le ministère fédéral du travail et des affaires sociales et le Fond Social Européen en application de la directive sur l´Intégration du Fond Social Européen en Allemagne avec pour orientation l´Intégration des demandeurs d'asile et des réfugié(e)s.

Bundesministerium für Arbeit und Soziales
ESF Europäischer Sozialfonds für Deutschland
EUROPÄISCHE UNION
Zusammen. Zukunft. Gestalten.
EVANGELISCHE KIRCHE Berlin-Brandenburg-schlesische Oberlausitz